

Déontologie à domicile : de la théorie à la pratique



La déontologie peut nous sembler tellement obscure ! Et si nous prenions le temps de simplifier tout cela pour vous donner une vision claire et pratique des bons principes de déontologie des accompagnements au domicile ?

Public cible :

Personnel soignant et non soignant travaillant à domicile : infirmiers, paramédicaux, personnel soignant, personnel éducatif, aides familiales, garde malade, équipe dirigeante.

Objectifs :

- Maîtriser les questions de cadre déontologique, secret professionnel et devoir de discrétion afin de garantir un accompagnement respectueux
- Renforcer la capacité des coordinateurs de terrain à appliquer ce cadre déontologique aux réalités de terrain (faire des choix et prendre des décisions responsables)
- Être en relation avec les autres professionnels

Contenu :

- Secret professionnel et devoir de discrétion
 - Cadre juridique, différences
 - Code de déontologie en fonction des divers praticiens rencontrés à domicile (coordinateur de terrain, aide familial, infirmier, aide ménager, assistant social, ...)
- Réunion de coordination
 - Qui doit-être présent ?
 - Que peut-on échanger ?
 - Secret professionnel partagé : informations et conditions
 - Lien avec le RGPD
- La déontologie dans la communication professionnelle
 - Responsabilités, secret professionnel, devoir de confidentialité, de réserve,
 - Qui est concerné ? Ma responsabilité peut-elle être engagée ?
 - Que communiquer ?
 - Le cadre réglementaire, le cadre institutionnel, le cadre fonctionnel, ...
 - Comment je me positionne, j'accepte ce cadre ?
 - Connaître ma « place » au sein d'une organisation
 - Non-assistance à personne en danger ... quelles responsabilités ?

Méthodologie :

- Au départ de situations de terrain amenées par les participants
- La méthodologie utilisée sera essentiellement participative par une écoute et une attention portée aux demandes et questions spécifiques des participants. Partage d'expériences, conseils particuliers à partir des demandes du groupe. Utilisation de méthodes de pédagogies actives pour passer de la réflexion à la théorisation de notions légales.

En pratique :

- En 1 journée
- Support pédagogique et assistance administrative mis à disposition de tous les participants